CONDITIONS PARTICULIÈRES

LOYER INITIAL MENSUEL

Loyer logement Loyer garage Loyer box Loyer parking Loyer jardin Loyer terrasse	297,77	euros euros euros euros euros
soit un total de	297.77	euros

payable mensuellement au domicile du bailleur à la date d'exigibilité figurant sur l'avis de paiement.

• <u>DÉPÔT DE GARANTIE</u>

Le dépôt de garantie est fixé à la somme de 297,00 euros correspondant à un mois de loyer.

-	Dépôt de garantie logement et accessoires (box, jardin, terrasse,	297,00	euros
-	garage) Dépôt de garantie garage, aire de stationnement	0,00	euros
	soit un total de	297,00	euros

PROVISION MENSUELLE POUR CHARGES

Le locataire paiera mensuellement, à titre de provision, une avance sur charges de **85,09 euros**, en même temps que le règlement du loyer. Ces provisions mensuelles seront révisées ainsi qu'il est précisé dans les conditions générales du contrat de location.

CLAUSES SPÉCIFIQUES

Les parties approuvent :

Lignes rayées nulles : Mots rayés nuls :

CLAUSE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de ses activités, Nantes Métropole Habitat, responsable du traitement, met en œuvre plusieurs traitements de données à caractère personnel de ces locataires ayant pour finalités :

- la gestion des demandes et d'attribution de logement social en locatif dans le cadre de sa mission de service public,
- la gestion de son parc immobilier dans le cadre de l'exécution du contrat de location (gestion des sollicitations techniques, en gestion locative, en gestion des troubles anormaux de voisinage ...),
- la gestion du suivi social personnalisé dans le cadre de sa mission de service public (avec consentement spécifique du locataire pour la collecte de données relatives à la santé),
- la gestion du suivi des dépenses énergétiques basée sur le consentement du locataire,

